



# Caisse d'allocations familiales du Var



caf.fr Mon compte



Caf Mon compte



3230

#LaCafÀVosCôtés !

## SOMMAIRE

### 1 - Offre de service à destination des allocataires

- [Renouvellement des droits : le bon réflexe !](#)

### 2 - Offre de service à destination des familles

- [Petite Enfance : un nouveau guide pour accompagner les parents qui confient leur enfant à un\(e\) assistant\(e\) maternel\(le\)](#)

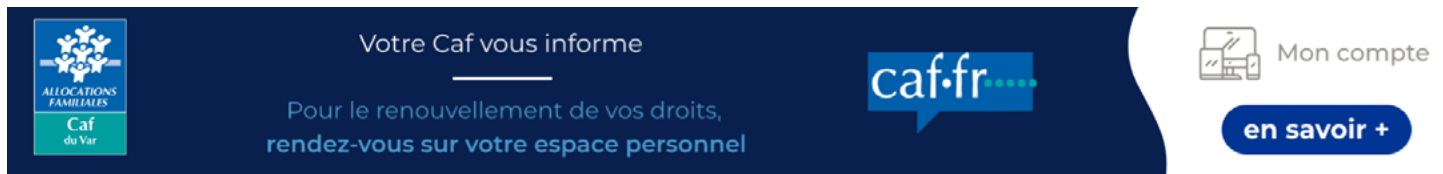
### 3- Offre de service à destination des partenaires

- [Enfance-Jeunesse : un webinaire sur la politique d'action sociale de la Caf pour les 3-25 ans](#)
- [Rappel : les appels à candidatures Enfance-jeunesse en cours](#)
- [Chargé\(e\)s de coopération CTG : le programme d'accompagnement et de formation se poursuit avec une nouvelle rencontre autour de la Petite Enfance](#)
- [Propriétaires-bailleurs : télédéclarez les loyers de vos locataires !](#)
- [Les centres sociaux et les Foyers des jeunes travailleurs bientôt sur Mon Compte Partenaires Afas](#)

### 4 - Les rendez-vous du côté de nos partenaires

- [Participez à une rencontre sur l'inclusion dans le secteur petite enfance avec le Parih Du Var](#)
- [L'Escale : le nouveau service dédié au soutien à la parentalité du Luc en Provence](#)

## Renouvellement des droits : le bon réflexe !



Votre Caf vous informe

Pour le renouvellement de vos droits, rendez-vous sur votre espace personnel

caf.fr

Mon compte

en savoir +


Tous les ans, du mois d'août au mois d'octobre, la Caf récupère auprès des impôts les ressources de l'année N-2 afin de procéder au renouvellement des droits ou au calcul des nouveaux droits de janvier.

Cette opération de renouvellement ou recalcul prend en compte les ressources ainsi que les nouveaux barèmes qui s'appliquent aux prestations familiales et sociales.

Les nouveaux droits seront disponibles dans l'espace personnel des allocataires Mon Compte à partir du 1er janvier 2024 et seront versés à partir de février 2024.

Dans le cas contraire, un bandeau d'alerte signale aux allocataires si des déclarations complémentaires sont nécessaires (ex. : déclaration de ressources, transmission de bulletin de salaire, de titre de pension vieillesse ou invalidité...).

**Attention :** si les allocataires ne réalisent pas ces démarches, leurs droits seront interrompus en janvier.



**BON À SAVOIR**

Une page dédiée au renouvellement des droits pour aider les usagers dans leurs déclarations

Retrouvez sur le [caf.fr](https://caf.fr), la nouvelle page dédiée au renouvellement des droits : « La Caf à vos côtés pour la nouvelle année », [ici](#).

Au sommaire :

- ▶ La déclaration des ressources.
- ▶ La déclaration des avantages vieillesse ou invalidité et/ou des revenus de placement pour les bénéficiaires de l'Aah.
- ▶ La déclaration de la rémunération garantie pour les bénéficiaires de l'Aah qui sont salariés dans un ESAT.
- ▶ La déclaration des loyers
- ▶ La déclaration de changement de situation. »



caf.fr

Allocataires

Version Connexion

Accueil Actualités Aides et démarches Ma Caf Le magazine Vie de Famille

Les déclarations à faire directement par les allocataires :

- Vous devez déclarer vos ressources annuelles
- Vous êtes bénéficiaires d'Aah et vous devez déclarer vos avantages vieillesse ou invalidité (AVI)
- Vous êtes bénéficiaires d'Aah et vous devez déclarer vos revenus de placement

Vous bénéficiez peut-être de nouveaux droits :

Sans le savoir, vous pouvez peut-être bénéficier de nouvelles aides comme le revenu de solidarité active (Rsa), une aide au logement ou la Prime d'activité

La prise en compte de nouveaux plafonds de ressources effectuée en janvier est une bonne occasion de réaliser une simulation. Vous découvrirez peut-être que vous avez droit à certaines aides. Rendez-vous dès maintenant dans Mes démarches pour vérifier vos droits.

Nous vous invitons à sensibiliser les allocataires sur l'importance de faire leur déclaration sur [caf.fr](https://caf.fr) / Espace Mon compte / Rubrique "Déclarer mes ressources annuelles". Si l'alerte n'est pas visible dans Mon compte, cela signifie que la déclaration est déjà faite et que la Caf dispose déjà des informations nécessaires.

### Petite Enfance : un nouveau guide pour accompagner les parents qui confient leur enfant à un(e) assistant(e) maternel(le)



La Caf du Var accompagne les parents qui souhaitent confier leur enfant à un(e) assistant(e) maternel(le) et participe à la promotion de l'accueil individuel.

Pour faciliter leurs démarches, les parents ont désormais à leur disposition un guide créé en collaboration avec les Relais Petite Enfance (RPE) du Var et la Fédération des Particuliers Employeurs de France (Fepem). Ce guide «Confier son enfant sereinement en accueil individuel» est destiné aux parents de jeunes enfants ou futurs parents à la recherche d'un mode d'accueil.

Il les aidera à comprendre les différents modes d'accueil individuel, leur valeur, le statut d'employeur particulier, et à établir des relations professionnelles de confiance pour un accueil personnalisé et de qualité pour leur enfant.

Il constitue également pour les professionnels un appui à l'accompagnement des parents.

Le guide est d'ores et déjà disponible sur nos pages du [caf.fr](http://caf.fr). N'hésitez pas le consulter [ICI](#).

**BON À SAVOIR**

L'appli mobile **Mon Pajemploi au quotidien**, l'application mobile gratuite qui accompagne les parents employeurs et leur assistant maternel au quotidien.

Pour utiliser l'application mobile « Mon Pajemploi au quotidien », il suffit d'activer son compte en ligne depuis [pajemploi.urssaf.fr](http://pajemploi.urssaf.fr), puis télécharger l'application depuis l'App Store ou Google Play. L'application est compatible avec iOS et Android.

- ▶ [Google play](#)
- ▶ [Apple store](#)

En savoir plus >>> [Cliquez ici](#)

« Mon Pajemploi au quotidien » est compatible avec la majorité des contrats de travail, à l'exception des CDD ainsi que des plannings de garde variant d'une semaine à l'autre, qui seront ajoutés dans les prochaines versions de l'application.

**Mon Pajemploi au quotidien**

L'application qui accompagne les parents employeurs et leur assistant maternel au quotidien.

Planning partage

Configuration multi-contrats

Calculs automatiques

Déclaration instantanée

Déclaration avec Pajemploi+

Une application mobile, complémentaire au service Pajemploi et adaptée aux besoins des parents employeurs et des assistants maternels

## Enfance-Jeunesse : un webinaire sur la politique d'action sociale de la Caf pour les 3-25 ans

**Le jeudi 14 décembre prochain à 10h**, la Caf du Var propose un temps d'information sur sa politique enfance & jeunesse 2024.

Destiné aux associations et référents jeunesse des collectivités, ce webinaire sera l'occasion de présenter les orientations et évolutions pour l'année 2024 : **les dispositifs, les appels à projets, le calendrier, les attendus des dossiers...**

**SAVE THE DATE** Webinaire Enfance Jeunesse  
*La politique d'action sociale de la Caf pour les 3-25 ans*

The graphic features three images: a group of people walking on a path, a pair of sneakers with the word 'FUTUR' above them, and a smiling child. It includes the Caf du Var logo, a calendar icon, and the text 'JEUDI 14 DÉCEMBRE à 10H' and 'EN DISTANCIEL par Teams'. A 'COG 2023-2027' logo is also present.

### Au programme :

- ▶ Informations générales et actualités
- ▶ L'appel à projet Enfance-Jeunesse
- ▶ Les aides au fonctionnement des accueils de loisirs et des accueils jeunes
- ▶ Les aides directes aux jeunes
- ▶ Les projets éducatifs de territoire

Pour participer au webinaire, inscrivez-vous via le formulaire en ligne [ICI](#).

## Rappel : les appels à candidatures Enfance-jeunesse et parentalité en cours

### Devenir Promeneur du Net

Objectif : développer le réseau des Promeneurs du net sur le département du Var.

**Date limite de candidature : le 30 décembre 2023**

+ d'infos et les dossiers : [ICI](#)

*Vous pouvez contacter : Sandra Casabona – Conseillère Enfance & Jeunesse - [promeneursdunet@caf83.caf.fr](mailto:promeneursdunet@caf83.caf.fr)*

### Projet éducatif de territoire et Plan mercredi

Objectif : mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire.

**Date limite de candidature : le 30 avril 2024**

+ d'infos et les dossiers : [ICI](#)

*Vous pouvez contacter : Sandra Casabona – Conseillère Enfance & Jeunesse - [enfancejeunesse@caf83.caf.fr](mailto:enfancejeunesse@caf83.caf.fr)*

## Chargé(e)s de coopération CTG : le programme d'accompagnement et de formation se poursuit avec une nouvelle rencontre autour de la Petite Enfance



Le **5 décembre prochain**, la Caf du Var accompagnée des services de la Protection maternelle et infantile (PMI) du département accueillera les chargés de coopération au Salon d'Honneur du Palais des Sports Jean-François Krakowski de Saint Raphael.

Au programme de cette nouvelle journée de formation et d'accompagnement : **les orientations liées à la Petite Enfance de la nouvelle Convention d'objectifs et de gestion 2023-2027.**

Contacts : les conseillères Petite Enfance de la Caf du Var > [petiteenfance@caf83.caf.fr](mailto:petiteenfance@caf83.caf.fr)

## Propriétaires-bailleurs : télédécarez les loyers de vos locataires !

Vous êtes bailleur d'un ou plusieurs logements ? Afin que vos locataires continuent à percevoir les Aides Personnelles au Logement (APL), vous devez télédécarrer vos loyers sur votre espace Bailleur. Sans votre télédécclaration, les droits APL seront suspendus pour vos locataires.

### Comment télédécarrer les loyers de mes locataires ?

Avec vos identifiants, connectez-vous à votre [espace Mon Compte Partenaire du Caf.fr](#).

### Ensuite, déclarez les loyers de votre/vos locataire(s) en indiquant :

- ▶ Le montant du loyer de juillet 2022,
- ▶ Les changements éventuels de situation (date de départ du logement, de résiliation du bail, modification du nombre de colocataires, impayés de loyer...).

## Les centres sociaux et les Foyers des jeunes travailleurs bientôt sur Mon Compte Partenaires Afas

À partir de 2024, les gestionnaires d'un centre social ou d'un foyer jeunes travailleurs devront déclarer à la Caf leurs données d'activité et leurs données financières, de façon dématérialisée et sécurisée, en utilisant le service aides financières d'action sociale (Afas). Le service Afas est disponible dans la rubrique « Mon Compte Partenaire » sur le site [caf.fr](http://caf.fr).

Les conseillers de la Caf du Var sont à vos côtés pour les accompagner dans cette transition.

Dans cette attente, vous pouvez d'ores-et déjà découvrir le service Afas sur le [caf.fr](http://caf.fr), rubrique « Mon Compte Partenaire » grâce à des vidéos, guides et autres plaquettes d'information.

<https://www.caf.fr/partenaires/afas>

### Participez à une rencontre sur l'inclusion dans le secteur de la petite enfance avec le Parih Du Var



**Le 16 Novembre 2023**, le PARIH 83 (Pôle d'Appui et de Ressources pour l'Inclusion Handicap du Var) invite les professionnels de la Petite Enfance à participer à la journée «inclusion et petite enfance».

Au programme :

- ▶ Rôle et missions des RSAI
- ▶ Présentation de dispositifs favorisant l'inclusion
- ▶ Stands d'informations
- ▶ Ateliers : Éveil moteur, snoezelen...

Pour vous inscrire, rendez-vous sur le [formulaire en ligne dédié](#)

### L'Escale : le nouveau service dédié au soutien à la parentalité du Luc en Provence



Un nouveau service, « L'Escale », dédié au soutien à la parentalité, a ouvert ses portes au sein du Pôle petite enfance à Pioule du Luc en Provence.

Le temps d'une Escale, les futurs et jeunes parents qui souhaitent renforcer le lien unique avec leur enfant et développer leur confiance en leurs compétences parentales y trouveront :

- ▶ Un espace Ressource pour répondre aux bouleversements, aux inquiétudes, et aux questionnements en lien avec cette période.
- ▶ Un lieu de rencontres et d'échanges où ils peuvent se retrouver, échanger, et grandir ensemble.

Plusieurs propositions animeront ce lieu (ateliers parent-enfant, rencontres thématiques, conférences ...) en partenariat avec différents intervenants.

Programmation de novembre 2023 :

- ▶ Les jeudis 9 et 23 novembre : Atelier patouille (dès 9h30),
- ▶ Les jeudis 9 et 23 novembre : Comptines et histoires signées (dès 10h30).

*La participation aux animations est gratuite mais sur inscription afin de favoriser un accueil de qualité (places limitées) : 04 94 50 16 72 / [petite.enfance@mairie-leluc.fr](mailto:petite.enfance@mairie-leluc.fr)*

# @-CoVar

Retrouvez-nous sur **E-CoVar**,  
le réseau social des professionnels  
de l'action sociale et de l'accès aux droits !



[e-co-var.fr](https://e-co-var.fr)